



La Lettre du Conseil de Développement

7

Juin 2012

PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

Le mot du Président



Sur notre territoire qui regroupe 3 Communautés de Communes, avec 33 Communes et ses 57 222 habitants, le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant est reconnu comme organe fédérateur du Pays.

Conventionné et financé principalement par le Syndicat Mixte du Pays et le Conseil Général de Loire Atlantique, son rôle de partenaire et sa légitimité sont affirmés chaque année, dans les instances du Pays. Les Conseils (Général et Régional) sollicitent l'avis et exigent une concertation réelle avec le Conseil de Développement pour l'élaboration des nouveaux contrats de territoires, en le désignant membre du Comité de Pilotage et du Suivi de ces contrats.

De structure associative, composé de membres désignés en collèges des secteurs économiques, associatifs et d'élus, on peut le considérer comme le Conseil Economique, Social et Environnemental du Pays.

Le Conseil de Développement représente l'ensemble des catégories sociales ou professionnelles et tous les acteurs du Pays, hommes et femmes déjà engagés comme citoyens actifs dans l'animation et le développement local.

Ses missions, à l'échelle du pays, sont d'échanger, de réfléchir, d'imaginer, de proposer, d'informer, d'animer, de mettre en réseau, d'accompagner et soutenir les initiatives, d'aider à la mise en place de projets, d'anticiper et prioriser les nouveaux besoins de la population, de réaliser les bilans des actions conduites... en un mot, de participer concrètement, par expression démocratique, permanente et représentative, aux décisions, qui sont prises par les élus locaux et les collectivités concernées selon leurs compétences.

C'est ainsi que tout au long de l'année écoulée depuis notre dernière Assemblée Générale, outre les 4 réunions du Conseil d'Administration et 5 réunions du Bureau, le Conseil de Développement a permis de donner la parole à un nombre conséquent, renouvelé et diversifié de nos concitoyens au cours de groupes de réflexions et de débats publics, sur des thématiques et activités que vous découvrirez dans les pages suivantes de cette Lettre du Conseil de Développement.

Dans l'objectif de produire de l'intelligence partagée et une dynamique de développement territorial, le Conseil de Développement invite les habitants du Pays à s'exprimer sur leur avenir collectif.

Actrices et acteurs économiques, sociaux, éducatifs, culturels, associatifs, vous êtes les bienvenus à notre Assemblée Générale annuelle du 21 juin 2012 et pourrez vous investir, si vous le souhaitez, dans le quotidien et la proximité des activités du Conseil de Développement et vous associer ainsi à notre démarche citoyenne.

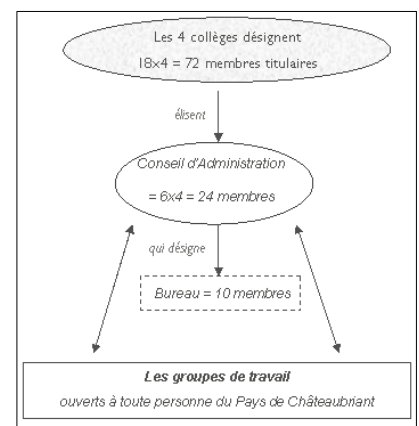
Jean-Luc COLIN
Président

Pour rappel : Le fonctionnement du Conseil de Développement

→ la composition indicative des collèges

COLLÈGE DU MONDE ÉCONOMIQUE	COLLÈGE SANTÉ, ÉDUCATION, INSERTION, ACTION SOCIALE	COLLÈGE DU CADRE DE VIE	COLLÈGE DES ÉLUS
- Chambres consulaires - syndicats - associations de commerçants - professionnels du tourisme - ...	- Associations de : - parents d'élèves - soins et de maintien à domicile - autour du logement - enfance, jeunesse - ...	- Associations : - culturelles - sportives - animations et vie locale - patrimoine - ...	- Élus du territoire du Pays de Châteaubriant

le fonctionnement des instances →

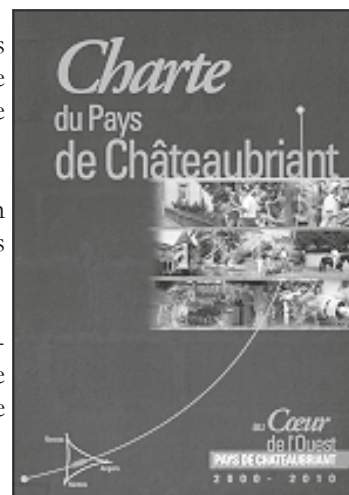


Evaluation de la Charte de Pays 2000-2010 et Réforme territo-

Arrivée à échéance fin 2010, la Charte du Pays de Châteaubriant contenait douze articles et une cinquantaine d'engagements des élus et des partenaires locaux pour permettre le développement du territoire. Le Conseil de Développement a donc souhaité mesurer le degré de réalisation de ces engagements sur la décennie passée.

Jean-Michel GROSSEAU, étudiant-stagiaire en Master 2, de février à juillet 2011, était en charge de cette évaluation. Un Comité de Pilotage composé d'une dizaine de membres actuels ou anciens du Conseil de Développement a suivi ce travail.

Afin de faire partager l'évaluation et ses conclusions au plus grand nombre et parallèlement de s'interroger sur l'avenir des Pays, au regard de la réforme des Collectivités, le Conseil de Développement a souhaité organiser une soirée-conférence le 15 décembre 2011 intitulée :



Le Pays de Châteaubriant



Source : Observatoire - Conseil de Développement Pays de Châteaubriant

"L'après Charte de Pays 2000-2010 et la réforme territoriale"

Ainsi après avoir rencontré près de 20 structures ou acteurs du Pays, et balayé l'ensemble des thématiques, Jean-Michel GROSSEAU nous a fait part de ses conclusions et interrogations, en posant ainsi les questions :

« Et demain, quel Pays de Châteaubriant ? Quel projet commun de développement durable pour les années à venir pourrait-on construire ensemble ? »

Sa conclusion, au-delà des interrogations posées a le mérite d'ouvrir des pistes de réflexions, sur la manière dont le Pays de Châteaubriant peut continuer à exister et à être un territoire de projets, tel que la loi le prévoyait :

« Il y a dix ans, on voulait un pays qui prenne en compte tous les aspects de la vie quotidienne des familles. Les 12 articles de la Charte en étaient le reflet.

Aujourd'hui, est-ce que le Pays, comme entité territoriale, doit tout prendre en compte ?

Ou doit-il au contraire revoir, redéfinir ses compétences, ses priorités, comme l'économie, mais aussi l'environnement, la culture, le tourisme ... ?

Peut-être devrions-nous nous fixer de nouveaux objectifs pour le Pays de Châteaubriant aujourd'hui, tels que :

- **Maintenir les services publics de qualité qu'on a réussi à conserver (lycées, pôle santé,...)**
- **S'intéresser et se mobiliser autour des questions d'environnement**
- **Promouvoir une politique culturelle à l'échelle du Pays de Châteaubriant...**



Il appartient d'ailleurs aux instances du Pays (Syndicat Mixte et Conseil de Développement) d'engager ce travail avec l'ensemble des acteurs du territoire pour définir les thèmes prioritaires que le pays devrait traiter dans les 10 ans à venir ... »

Fort de cette introduction **Catherine SADON, Directrice de l'Association de Promotion et de Fédération des Pays, venue jusqu'au Pays de Châteaubriant à notre demande,** nous a fait un exposé détaillé sur les Pays et les enjeux de la réforme territoriale au regard de la loi du 16 décembre 2010.

Cela a permis d'alimenter la réflexion sur l'avenir du Pays et les enjeux de la réforme.

Pour plus d'informations sur l'APFP :

www.pays.asso.fr

Et retrouvez les diaporamas présentés sur :

www.paysdechateaubriant.com



Point d'étape sur les travaux du Conseil de Développement

● Groupe « Habitat, urbanisme »

Les 3 Communautés de Communes du Pays élaborent chacune, mais conjointement, des Programmes Locaux de l'Habitat.

Un bureau d'étude a réalisé un diagnostic dont il a rendu compte. Le Conseil de Développement associé à cette restitution s'en est saisi pour apporter un avis et des éléments de réflexion complémentaires.

Aujourd'hui les Communautés de Communes doivent définir un scénario commun, avant que chacune d'elle décline son propre plan d'actions.. Ainsi, le Conseil de Développement a finalisé un avis sur le diagnostic qui a été réalisé et transmis ensuite aux élus du Syndicat de Pays.



Le Programme Local de L'habitat : C'est quoi ?

C'est le **principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local**. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire, pour une période d'au moins 5 ans.

Il comprend 3 grandes parties : 1) le diagnostic, 2) l'énoncé des principes et des objectifs, 3) le programme d'actions.

Un PLH est obligatoirement élaboré dans toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants

Structuration de l'avis, selon deux dimensions :

- ✦ Le quantitatif : le nombre de logements ?
- ✦ Le qualitatif : où, quoi, pour qui construire ?

Au total 4 propositions ou pistes de réflexions formulées :

① **Mieux prendre en compte les projets d'aménagement du territoire et leur impact en tant qu'éléments à caractère prospectif, pour pouvoir proposer des scénarii sur les besoins en logements**, tels que l'arrivée du tram-train ou la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes.



② **En terme de politique d'habitat sur le Pays de Châteaubriant, il paraît important de prendre en considération, le fait de :** Redensifier les bourgs, Repenser la densité, avec pourquoi pas, des constructions à un ou deux étages, Favoriser la mixité sociale, Avoir une offre de logement de petite taille (car il n'y en a pas ou peu), Bien intégrer dans la réflexion le coût énergétique car c'est un problème croissant, Consommer le moins possible de terres agricoles, c'est-à-dire avoir une gestion économe du foncier, à travers par exemple, une réflexion sur la disposition des maisons, Réfléchir à de nouveaux logements ou de nouvelles formes d'habitat qui permettent aux plus âgés de se loger en disposant de services, de lieux favorisant le lien social... avant la maison de retraite.



③ **Mieux former, informer et accompagner à la maîtrise de l'énergie**, les habitants comme les professionnels

④ **Mieux prendre en compte les publics spécifiques nécessitant une réponse adaptée** : le logement des jeunes, le logement de personnes handicapées (déficience intellectuelle), le logement des gens du voyage, le logement d'urgence et d'insertion :

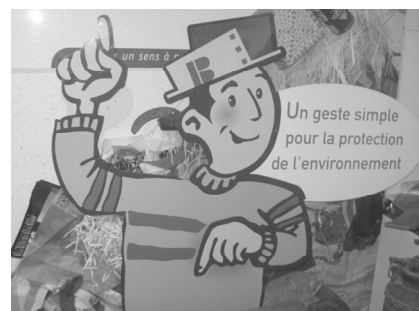
● Groupe « Déchets »

Suite à la conférence de Gaël VIRLOUVET en mai 2011 intitulée « Déchets et citoyenneté ». Un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à des actions ou des pistes d'amélioration autour de cette thématique. Après une visite de l'entreprise Barbazanges Tri Ouest en novembre 2011, le groupe a identifié des pistes de travail autour de plusieurs thèmes que sont :

- L'éducation à l'environnement
- L'éducation à la santé
- Les enfants acteurs du changement

La formation et l'éducation des enfants, qui sont de futurs consommateurs apparaît comme le point d'entrée, et une des solutions au changement, pour générer moins de déchets. Derrière l'éducation à l'environnement, la question qui transparaît, est celle de l'alimentation, de la nutrition.

☞ **Prochaine étape** : Identifier des pistes d'actions, déjà mises en place sur d'autres territoires et voir comment en initier sur le Pays de Châteaubriant



● « Jeunesse et citoyenneté »

Le Conseil de Développement a organisé jeudi 9 février à la salle municipale de Jans une soirée sur le thème de l'engagement des jeunes, en partenariat avec LaMano et Les Pôles des 7 lieux.

Deux jeunes, Anatole et Noëlla, qui ont participé à des projets au sein de ces deux associations intercommunales des secteurs de Nozay et Derval sont venus témoigner de leur expérience.

Ainsi **Anatole** a expliqué comment il a participé en tant que jeune du secteur de Derval à l'élaboration du schéma régional des jeunes du Conseil Régional, et comment il a pu avoir la satisfaction de voir que les idées et propositions avaient été prises en compte.



Noëlla de son côté, a témoigné des 9 mois passés au sein de LaMano, avec 10 autres jeunes au sein du projet « Aventure solidaire, ici et ailleurs », qui lui a permis de découvrir le territoire, et d'apprendre à fabriquer des briques de terre crue, pour participer ensuite à la construction d'un local jeune à Mambya en Guinée. Ce projet s'adressait à des « jeunes décrocheurs » dans le cadre du statut d'un service civique. Une expérience forte et enrichissante qui lui a apporté un autre regard sur le monde et lui a donné envie de s'investir dans la vie locale.

L'objectif de cette soirée était de mettre en avant les actions et projets au sein desquels les jeunes s'engagent, auprès des élus et représentants du Conseil de Développement.

Loïc DUTAY, intervenant de la soirée, a apporté des éléments de réflexions suite aux témoignages et **a conclu en proposant un nouvel enjeu, aux élus et représentants associatifs présents, de construire sur le Pays de Châteaubriant, une véritable politique de la jeunesse, par et pour les jeunes.**



● Groupe « Déplacements, transports, Mobilité »

La « Mobilité »

Depuis le 16 avril 2012 et ce jusqu'à fin juillet, le Conseil de Développement accueille en stage Adeline GENEVEE, étudiante en Master 2 « Aménagement et Collectivités Territoriales » à Rennes 2.

Le groupe de travail « mobilité » a en effet souhaité dresser **un état des lieux des mobilités du territoire**, partant des constats et hypothèses que les mobilités sont pensées entre les pôles majeurs : Rennes-Nantes-Angers, que les offres de transports sont inadéquates aux mobilités transversale et que l'information est encore trop souvent diffuse.

Les objectifs de ce stage sont de repenser les mobilités à l'échelle du Pays, d'imaginer de nouveaux modes de déplacements et d'arriver à faire évoluer les mentalités sur la perception de la mobilité.

Une mission en deux temps :

Partie 1 : État des lieux des mobilités et des infrastructures les permettant et les facilitant

Partie 2 : Quels axes de progrès ?

Il a été proposé lors de la réunion du groupe de travail du 10 mai dernier d'expérimenter la mise en œuvre de Plans de Déplacement Entreprises, avec des structures volontaires.

Affaire à suivre...

Vendredi 22 juin 2012 : Printemps de la Mobilité à Nozay, pôle du pré Saint Pierre de 10h à 19h organisé par le Conseil Général
18h : Temps d'échange et témoignage organisé par le Conseil de Développement sur « **Se déplacer autrement : l'exemple des déplacements doux familiaux...** » avec l'intervention de Stéphanie BIARD, de l'Îlot Familiales



Conseil de Développement—13 rue d'Angers - 44110 Châteaubriant - 02 40 55 68 00
conseil.developpement@paysdechateaubriant.com ou : www.paysdechateaubriant.com



A noter sur vos agendas...

21 juin 2012: Assemblée générale ordinaire du Conseil de Développement à 19h à l'espace Campagn'Arts de St Vincent des Landes

4 juillet 2012 : Séance d'installation du Conseil d'Administration à 19h et désignation du Bureau



Triporteur NIHOLA— www.nihola.fr